



D'argent à deux lions affrontés de sable

Mairie d'Angeot

2 Rue de l'École - 90150 Angeot

☎ : 03 84 23 84 87 - ✉ : mairie.angeot@orange.fr

Site internet : www.mairie-angeot.fr

ANGEOT INFO

Mai 2022

Numéro 2

Bruit



Pour rappel, les **horaires d'utilisation des engins bruyants**, sont :

jours ouvrables : 8h30 – 12h00 et 14h30 – 19h30

samedis : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00

dimanches et jours fériés : 10h00 – 12h00

Ces horaires sont définis par un arrêté préfectoral et doivent être strictement respectés.

Elections législatives : 12 et 19 juin

Pour les **élections législatives**, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au **mercredi 4 mai 2022 sur internet** et au **vendredi 6 mai 2022 en mairie** (prévoir un justificatif de domicile à votre nom datant de moins de 3 mois + un justificatif d'identité).

Pour vérifier que vous êtes bien inscrit sur les **listes électorales**, il suffit de vous rendre sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>.

Nouvel agent communal

Vous avez sûrement pu constater que les espaces verts (tontes) ont été délaissés ces dernières semaines. Notre agent communal **PASCAL** a souhaité se réorienter professionnellement ! Nous le remercions pour le travail fourni et lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles missions.

Après 1 mois sans agent, nous accueillons **DAVID**, qui a pris son poste ce mardi 3 mai. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe municipale.

Foulées printanières

**LES FOULÉES
PRINTANIÈRES**

20-21-22
MAI 2022



Du 20 au 22 mai, l'association les « boitchus et le don d'organes » organise les foulées printanières (conférences, marche gourmande, repas, randonnée cyclo pédestre par équipe). Les inscriptions sont à faire **jusqu'au 10 mai**.

Vous trouverez toutes les informations sur le site internet : www.lesboitchusetledondorganes.e-monsite.com.



Le Maire,
Michel NARDIN

Le programme est également disponible en mairie.